

## **Appel des villes en faveur du protocole Hiroshima - Nagasaki<sup>1</sup>**

Conscients que, selon le Fonds des Nations Unies pour la population, « en 2008, pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale habitera dans des villes » et considérant que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est reconnue comme la voix des villes par l'ONU ;

Prenant note du soutien exprimé dans la déclaration du 2<sup>ème</sup> Congrès mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (Jeju, 2007) à « la campagne menée par Mayors for Peace qui fait pression sur la communauté internationale pour renoncer aux armes de destruction massive » ;

Remarquant qu'alors que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques interdisent, sans exception, l'acquisition de telles armes de destruction massive, le Traité de Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait exception à cette interdiction pour cinq « États disposant de l'arme nucléaire » ;

Soulignant que l'exception mentionnée ci-dessus n'a jamais été considérée comme permanente étant donné qu'obligation est faite à tous les États concernés de « poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces relatives... au désarmement nucléaire » ;

Rappelant qu'en 2005, une déclaration de Mayors for Peace, fondée sur une résolution de la Conférence des Maires des États-Unis et signée par 575 maires à travers le monde, invitait les États Parties du TNP à entreprendre des négociations en vue de l'élimination des armes nucléaires et des matériaux fissiles utilisables à des fins de construction d'armes nucléaires, et que cette résolution a été présentée au président de la conférence de révision du TNP à l'Assemblée générale de la dite conférence ;

Préoccupés par le fait que la Conférence de révision du TNP en 2005 n'a réussi à trouver aucun accord sur quelque décision que ce soit, mais aussi par le fait qu'aucune négociation ne soit intervenue depuis des années afin de progresser sur l'objectif du désarmement nucléaire ;

Conscients que l'élimination de toutes les armes nucléaires d'ici l'année 2020 est devenue encore plus difficile à réaliser vu le manque de progrès et les autres développements contraires, mais convaincus qu'avec le dévouement et les efforts nécessaires, fondés sur la bonne foi, cet objectif demeure réalisable;

Accueillant sans réserve la décision de la 62<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies d'entreprendre la préparation de la Décennie du désarmement 2010-2020 ;

Nous soussignés, représentants élus des citoyens de notre ville :

Appelons tout les citoyens à soutenir la préparation de la Décennie des Nations Unies pour le Désarmement<sup>2</sup> ;

Promettons solennellement de faire tout notre possible pour que cette décennie soit déterminante en matière de désarmement nucléaire ;

Appelons les États Parties au TNP à garantir que le processus de révision du Traité établisse les fondements d'un désarmement réel pendant la Décennie des Nations Unies pour le désarmement et, à cette fin, demandons avec insistance à chaque Chef d'État ou de Gouvernement de conduire une délégation gouvernementale à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en 2010, et d'y inclure au moins un représentant des villes ;

Recommandons à tous les États l'examen immédiat du Protocole Hiroshima – Nagasaki (annexé ci-après), expression directe de l'accomplissement à l'horizon 2020 de la promesse du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires rejoignant ainsi l'obligation formulée par la Court internationale de justice « de conclure, sous contrôle international strict et effectif, les négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects » ;

Appelons tous les États à l'adoption, sans délai, du Protocole Hiroshima – Nagasaki et à s'engager, de bonne foi, à présenter à la 65<sup>e</sup> Assemblée générale de septembre 2010 une convention, ou un accord-cadre, relatifs aux armes nucléaires.

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Signature :

<sup>1</sup> Protocole appelant à la révision du Traité de Non-Prolifération (TNP). Ce traité, relatif à la non-prolifération des armes nucléaires, signé et ratifié par la France et la quasi-totalité des pays de notre planète, fait l'objet de conférences régulières, prévues au traité, chargées d'évaluer l'état des problèmes faisant l'objet de ce traité. Il nous semble utile de préciser que le TNP doit prendre place dans les processus et travaux consacrés, au niveau mondial comme au niveau local, aux questions du développement durable, l'ensemble relevant également des résolutions de l'ONU relatives à la notion de « Culture de la paix » (NdT).

<sup>2</sup> Cette décennie fera suite à la décennie en cours pour « une culture de la paix » (NdT).